

Intervention CE sur écoquartier Gare Grand Paris au CM du 7 février 19

Mme la Maire, chers collègues

Avec cette délibération nous avançons d'un pas supplémentaire dans la transformation de la Ville.

Pour l'information de tout le CM nous rappellerons brièvement que notre groupe a demandé cette adhésion à la charte Ecoquartier lors du CM du 17 décembre 2015 à l'occasion d'une intervention de notre groupe sur la modification du PLU. Nous demandions alors au Maire de prendre en compte 2 amendements pour concrétiser cette adhésion. Nous avons essuyé un refus au motif de risque juridique mais l'engagement d'un travail sur une délibération pour le CM suivant (de février).

Délibération qui a été prise au CM du 18 février 2016 et au cours duquel nous avons proposé les points suivants :

- Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts ;
- Orienter les promoteurs vers des matériaux écologiques à faible empreinte carbone ;
- Limiter la production de déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage ;
- Expérimenter la valorisation de déchets organiques (conteneurs d'apports volontaires, compostage collectif). Les déchets de chantier seront valorisés et notamment les déchets inertes par réemploi ou recyclage dans une démarche d'économie circulaire.

L'essentiel a été repris sous des formes diverses dans l'adhésion à la charte des écoquartiers et les ambitions retenues dans le protocole qui nous est aujourd'hui proposé et que nous allons approuver.

Merci d'avoir entendu les propositions de notre groupe pour les biens de tous les Cachanais. Nous suivrons avec attention les étapes à venir de ce projet et ne manquerons pas de poursuivre notre action de propositions et de débats.